

**AVIS DE LA CGT SUR LE PROJET DE FICHES D'ORGANISATION ET LES NOTICES TEMPS PARTIELS
ANNUALISES**

COMITE D'ENTREPRISE DU 15 FEVRIER 2018

Les élus et mandatés CGT souhaitent rappeler les points suivants :

- Nous n'avons pas été signataires de l'accord Temps de Travail du Groupe COVEA notamment parce que les fiches d'organisation n'étaient pas intégrées à cet accord privant ainsi les syndicats d'une réelle visibilité sur l'aménagement du temps de travail envisagé par COVEA.
- Les fiches d'organisation tiennent compte d'une annualisation du temps de travail que nous contestons et tout particulièrement la possible variation du temps de travail en semaines hautes et basses.
- Les fiches d'organisation ne sont pas pérennes, il nous est demandé un avis pour 2018 sans savoir si à l'épreuve du temps ou encore en fonction des « besoins » de l'entreprise des modifications interviendront dans le courant de l'année.
- Le volet concertation auprès des salariés a été bradé. L'élaboration de ces fiches d'organisation ne s'est pas faite dans la transparence. En organisant la concertation via un échantillonnage très ciblé de chargés, vous avez privé la grande majorité des chargés d'assistance du DPT technique du droit à l'information et à la concertation. Plus largement, dans la grande majorité des services, les managers, visiblement mal formés sur ce sujet complexe, ont traité ce point sans remettre aucun support aux salariés. Discuter de fiches d'organisation sans un document de référence, quand bien même à l'état de projet, n'aide pas à la réflexion.
- Nous constatons également, qu'il n'a été fait aucun retour concernant la commission de suivi et ses éventuelles recommandations. D'ailleurs, nous nous interrogeons sur le rôle de cette commission dont les travaux restent confidentiels et au sein de laquelle une poignée de représentants syndicaux signataires ont à donner un avis sur des centaines de fiches d'organisation émanant de services dont ils n'ont jamais entendu parler.
- Les remarques et préconisations des CHSCT – dont certains ont lancé des expertises – ne sont pas prises en compte. Aucune étude d'impact n'a été faite auprès des CHSCT.
- Concernant le projet d'annualisation des salariés à temps partiel au technique ou au standard, aucune étude d'impact n'a été réalisée pour savoir comment cette nouvelle organisation s'intégrera avec l'organisation actuelle du temps de travail sur les plateaux et au standard. La planification est aujourd'hui source de tension pour nombre de salariés et les demandes d'échanges augmentent. L'introduction de nouvelles plages horaires pour les chargés et la multiplicité des formules d'organisation du temps de travail auront inévitablement un impact sur le collectif de travail. Nous n'avons aucune étude sur le sujet de la part de la direction.
- Aucune projection non plus concernant le volume envisagé des recrutements à Temps partiel à venir, ni sur les objectifs de la direction en matière d'organisation de l'activité.
- Des inconnues demeurent pour nos collègues à temps partiel dans les services supports ; aucune fiche d'organisation n'est prévue pour eux.

- Pour les services « hors clientèle » ou « relation client », les fiches manquent de cohérence et d’homogénéité dans leur présentation. Cela induit des questionnements. Certaines rubriques sont indiquées d’autres pas ou pas forcément de la même façon, notamment en ce qui concerne la variation ou pas de la durée du travail, du travail du dimanche ou du samedi ou des jours fériés, des formules temps partiel, de l’amplitude ou des permanence téléphonique. Certaines directions comme l’informatique ont une fiche d’organisation « unique » pour le groupe qui ne colle pas à nos unités de travail informatique chez Fidelia et laisse le champ libre à l’interprétation.
- Ces fiches d’organisation et leur utilisation laissent encore beaucoup de questions en suspens. Concernant les JATT, les salariés n’ont aucune visibilité quant à la proratisation de ces journées sur l’année 2018.
- En ce qui concerne les horaires individualisés. Si certaines fiches d’organisation voient apparaître des horaires individualisés, en revanche, rien ne garantit leur application.
- Qu’en est-il des fiches d’organisation des salariés faisant l’objet d’un nouveau rattachement hiérarchique,
- La possibilité de prendre des pauses n’apparaît que dans les fiches d’organisation de l’assistance. Est-ce à dire que les pauses dans les autres départements pourraient être remises en question.
- Enfin, vous nous aviez assurés, une fois l’accord dénoncé, que la prise en charge des taxis en soirée apparaîtrait dans les fiches d’organisation de l’assistance. Il n’en est rien.

Pour toutes ses raisons, nous rendons un avis défavorable sur ces fiches d’organisation et les notices temps partiels annualisés.